



Annexe : Etat annuel des indemnités des élus municipaux - 2023

Références :

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une société. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,

Le Maire,

CALCOEN David



DEHONDT Florence

Nom et prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un établissement public local			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités de fonction perçues	Rembours ements de frais (kilométrique, repas, séjour, ...)	Avantage s en nature (véhicule, logement , ...)	Indemnités de fonction perçues	Rembours ements de frais (kilométrique, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Rembours ements de frais (kilométrique, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Rembours ements de frais (kilométrique, repas, séjour, ...)	Avantage s en nature (véhicule, logement , ...)
Période du 01.01.2023 au 25.06.2023												
DEVOS Frédéric	14 852,48 €											
LEPROVOST Maryse	5940,96 €											
DERAM Didier	3157,19 €											
DEHONDT Florence	3157,19 €											
DEGRAND Christophe	5940,96 €											
PRONIER Isabelle	3157,19 €											
CALCOEN David	3157,19 €											
PRUVO Isabelle	5940,96 €											
Période du 25.06.2023 au 31.12.2023												
CALCOEN David	16 090,27 €											
DEHONDT Florence	6409,13 €											
DERAM Didier	6409,13 €											
PRONIER Isabelle	6409,13 €											
DELMOTTE Vincent	6409,13 €											
GROYSILLIER Céline	6409,13 €											
PIRE Olivier	6409,13 €											
LENOIR Sylvie	2913,20 €											
VAN AGT Laurent	2913,20 €											
BECK Sabrina	1747,90 €											
MARQUISE Lucas	1747,90 €											
DUPUITS Laurence	1747,90 €											
BRICHE Rémi	1747,90 €											

Remarques :

- Le CGCT précise que l'état annuel doit être communiqué aux élus **avant** le vote du budget (soit le 15 avril maximum).
- Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus doivent être exprimés en euros et en brut ;
- Ce document ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.